



COMPTE-RENDU

RÉUNION AVEC LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2020 SUR LA CRISE SANITAIRE

Lors de cette nouvelle réunion (totalement en visio-conférence du fait du contexte sanitaire), la ministre a pointé quelques enjeux dans son propos liminaire.

Au-delà de quelques formules déjà entendues sur la nécessaire – à ses yeux – « unité républicaine », l'indispensable dialogue social à tous les niveaux ou encore le développement du télétravail dans la période actuelle, rien de très inédit dans son intervention.

Quelques éléments chiffrés cependant :

- Une enveloppe de 500 millions d'euros est dégagée pour adapter les postes de travail, faciliter le recours au numérique et garantir l'accès aux services publics.
- Du 5 au 11 octobre, dans la seule FPE et hors enseignants (ce qui est finalement assez parcellaire), 24% des agents ont été au moins 1 jour en télétravail (32% dans les zones d'alerte maximale), 1% a été placé en ASA et 1% en cas contact.

En revanche, aucune statistique sur celles et ceux atteints par la COVID (ce qui est un peu surprenant et, pour tout dire, assez frustrant).

Au-delà de l'intervention de la CGT (voir document joint), la totalité des OS est revenue sur l'indispensable suspension du jour de carence (et son abrogation pour la plupart d'entre elles) ainsi que sur les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat sur les personnes vulnérables.

Dans sa réponse, Amélie de Montchalin a de nouveau eu recours à des formules qui se voulaient consensuelles mais, pour l'essentiel, qui ne répondaient pas aux questions posées, certaines pour la troisième ou la quatrième fois.

Ainsi, sur le jour de carence confirmait-elle que la décision dépassait son champ de compétences ministérielles et nous indiquait que « des discussions ministérielles étaient en cours ».

Idem sur les conséquences de la décision du Conseil d'Etat où « les précisions ultérieures, suite à un travail interministériel, seraient rapidement apportées ».

Interrogée sur le maintien total des droits en matière de congés bonifiés en cas de report de 2020 sur 2021, réponse de la Ministre : « on va étudier ».

Sur le remboursement des frais de repas si les cantines administratives sont fermées : « on va regarder ».

Cependant une précision quand même importante sur les masques fournis de marque DIM qui pourraient s'avérer néfastes pour la santé : un processus de substitution commence aujourd'hui suivant le principe de précaution.

On observe que le gouvernement est plus prompt lorsqu'il s'agit d'aider les entreprises à coups de dizaines de milliards ou de prendre des mesures coercitives que lorsqu'il est question de prendre des dispositions légitimes et favorables aux salariés.

Prochaine réunion dans une quinzaine de jours.

Montreuil, le 20 octobre 2020